

paralyse l'économie. Or, il est simplement impossible de les maintenir à leur niveau actuel. Il souligne également les transformations brutales de la politique du gouvernement. Je le répète: l'article n'a rien perdu, depuis septembre, de sa pénétration ni de sa perspicacité. En voici la conclusion:

● (4.50 p.m.)

Ce qu'il faut au Canada, ce n'est pas une transformation de ses objectifs à long terme concernant une prospérité solide, mais la simple reconnaissance du fait que le rythme des dépenses dépasse celui de la productivité réelle.

Or, monsieur l'Orateur, le gouvernement a reconnu le fait en augmentant de près de 8 p. 100 le budget principal de l'année en cours par rapport à celui de l'année dernière. Je vais m'occuper des chiffres du premier ministre à cet égard. Le gouvernement prêche l'économie mais pratique la prodigalité et le gaspillage. Dans sa déclaration de cet après-midi, le premier ministre a évalué à 4.1 p. 100 l'augmentation des crédits de cette année par rapport à ceux de l'année dernière. A mon avis, ce chiffre est tout simplement erroné, car il met en parallèle les pommes avec les oranges, c'est-à-dire le budget principal de l'année prochaine avec le budget global de cette année. C'est une fausse méthode de raisonnement.

La comparaison ne tient aucun compte des crédits supplémentaires ni des dépenses que l'assurance frais médicaux rendra nécessaires. Je vous l'affirme: le seul chiffre réaliste qu'on puisse présenter dans toute comparaison du budget principal de l'année prochaine est celui d'une augmentation de près de 8 p. 100 par rapport au budget principal de l'année dernière. Il faut tenir compte du déficit de l'Expo et de bien d'autres choses. L'augmentation sera beaucoup plus importante avant que nous n'ayons fini. A mon avis, le premier ministre n'a pas été chic, cet après-midi, en essayant de rejeter, dans une si grande mesure, la responsabilité sur les provinces et sur les municipalités. Mais il n'a pas dit qu'un grand nombre de frais provinciaux et municipaux proviennent de ce que le gouvernement leur a forcé la main à propos des programmes à frais partagés. Or, la proposition concernant le 1^{er} juillet prochain la leur force encore davantage.

Je tiens à le répéter: le projet de loi, considéré comme la partie principale du quatrième budget, résulte de la procédure la plus extraordinaire de nos annales budgétaires. Sa résurrection, due à la décision de Votre Honneur, est digne de Shakespeare. «La comédie des erreurs» est en effet la seule description qui lui convienne. Il y a vingt ans, le ministre des Finances d'alors, M. Abbott, présentait un

budget à la radio. C'était alors la première fois qu'on passait outre au Parlement et qu'on violait tous les principes constitutionnels. La méthode a provoqué un tollé qui aurait dû mettre fin à ces étranges procédés. Mais que non, ce que M. Abbott pouvait faire, le ministre actuel pouvait l'améliorer. Mercredi après-midi, il a consenti à informer la Chambre de son intention de proposer des mesures fiscales. Nous a-t-il révélé leur nature? Pas du tout. Il a décidé de surprendre M. Abbott en donnant, dans l'heure qui a suivi l'ajournement de la Chambre, une conférence de presse pour exprimer ce qu'il avait refusé de révéler aux représentants du peuple. La présentation du budget au moyen d'une conférence de presse est la nouvelle technique des ministres «dans le vent». Coïncidence: le soir même, la télévision présentait une émission populaire dont la vedette était naturellement le ministre.

Le budget présenté à la conférence de presse ne dura qu'une heure et demie, technique désormais acceptée et suivie du budget présenté à la télévision. M. Abbott avec sa technique démodée du budget présenté à la radio était dépassé. La nouvelle technique de défi au Parlement, la nouvelle manière de dire en fait: «Le Parlement au diable!», c'est le budget par conférence de presse et par télévision. Finalement, cet après-midi, nous avons le budget échelonné.

Une fois de plus, c'est le ministre du Revenu national qui a éventé la mèche. Au cours de la conversation télévisée dont j'ai déjà parlé, la question suivante lui a été posée par M. Martin:

Cette semaine, après la défaite par la Chambre des communes de la surtaxe temporaire de 5 p. 100, on a annoncé de nouvelles mesures fiscales. Elles ont été communiquées au moyen d'une conférence de presse; ce n'est guère, dirons-nous, dans les traditions et les usages du Parlement.

Le ministre du Revenu national a répondu:

Oui, c'est inhabituel. C'est la première fois qu'un impôt a été annoncé lors d'une conférence de presse. Mais, c'était la conséquence des circonstances qui régnaient la semaine dernière. Nous étions en négociations avec plusieurs pays et avec les États-Unis en particulier, pour stabiliser le dollar...

Le ministre, apparemment, était au courant des négociations qui se déroulaient, sans savoir vraiment que le dollar était en mauvaise posture. Le ministre des Finances n'a pas, paraît-il, révélé les chiffres à son collègue.

... et il fallait absolument divulguer le nouvel impôt à la Chambre des communes. Comme c'était un mercredi, le ministre a fait son exposé dans l'après-midi sans dire exactement quel genre d'impôts il lèverait et, à six heures, il a déposé à la Chambre des communes, les résolutions budgétaires pensant qu'elles pourraient rester...

[L'hon. M. Bell.]